

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. AYACHE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Transfert de la compétence de l'énergie à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise - Approbation**

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 25 mars 2010, le Conseil Communautaire a décidé l'extension des compétences de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise aux domaines suivants :

- soutien des actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- production et distribution de chaleur pour l'implantation de nouveaux réseaux ;
- production et distribution de chaleur pour les réseaux existants.

Cette extension de compétences est motivée par le fait que l'échelon communautaire apparaît comme le plus adapté pour assurer la mise en place d'une politique de développement durable et de maîtrise des consommations d'énergie.

Ainsi, l'une de ses applications serait de saisir l'occasion de la réalisation des travaux d'aménagement des deux lignes de tramway comme l'élément structurant d'un réseau de chaleur fonctionnant à partir d'énergie renouvelable et fatale.

De même, dans le cadre de la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial, il est apparu nécessaire d'assurer la cohérence des actions à entreprendre sur le territoire de l'agglomération dijonnaise pour lutter contre les changements climatiques et assurer une gestion durable des ressources énergétiques. A ce titre, le Grand Dijon envisage d'étudier un schéma directeur de production et de distribution de l'énergie.

La délibération a été notifiée à Monsieur le Maire le 31 mars 2010.

En application de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de cette dernière date pour se prononcer sur le transfert proposé.

Je vous propose, à cet égard, de l'approuver.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le transfert au Grand Dijon, en lieu et place de la Ville, des compétences supplémentaires suivantes :

- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- production et distribution de chaleur : création et organisation de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ;
- production et distribution de chaleur : reprise par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise des réseaux de chaleur existants, à compter du 1er janvier 2011 ;

2 - approuver les modifications statutaires induites par cette extension de compétences ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 44 voix

7 non-participations au vote

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 6/07/2010